



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

DÉLIBÉRATION N°DELCA26_03_0006

OBJET :

**Acquisition d'une partie de la parcelle A 662 sur la commune de
BAULOU appartenant à Thibault et Didier PIQUEMAL**

L'an deux mille vingt six, le trois mars, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

PRÉSENTS :

Christine TEQUI, Alain MAYODON, Thierry PORTET, Raymond BERDOU, Jacques ESCANDE, Pierre VIEL, Henri BENABENT, Alain METGE, Daniel BESNARD, Alain GARNIER, Jean-Claude SERRES, Jean-Paul FERRE, Jean-Michel SOLER, Joelle EYCHENNE

ABSENTS :

Louis MARETTE, Marc SANCHEZ, Christian LOUBET, Jean-Pierre BOIX, Francis MAGDALOU, Elisabeth CLAIN, Jérôme BLASQUEZ

Secrétaire de séance : Mr Jean-Paul FERRE

Considérant que dans le cadre de l'amélioration de la gestion de la ressource en eau potable sur la commune de BAULOU, le SMDEA doit créer une station de pompage.

Considérant que la réalisation de cet ouvrage nécessite l'acquisition d'une emprise foncière. A cet effet, le SMDEA souhaite acquérir une partie (100 m²) de la parcelle cadastrée section A numéro 662 (dont la surface totale est de 1 360 m²), située sur la commune de BAULOU, appartenant à Messieurs Didier et Thibaut PIQUEMAL.

Considérant qu'il est désormais nécessaire d'acquérir une emprise définie de ladite parcelle pour un montant de MILLE EUROS (1,000,00 €), soit 10 € le m².

Où l'exposé de Mme TEQUI et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- ♦ **APPROUVE,**
Ladite acquisition

- ♦ **AUTORISE,**
La Présidente à acquérir une partie (100 m²) de la parcelle section A numéro 662, sur la commune de Baulou, pour un montant de 1.000,00 €, appartenant à Messieurs Thibaut et Didier PIQUEMAL